

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 17 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Nicolas KONRADT, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Nicolas HAUSS, Caroline JABOVISTE, Jean-Marc WILLIG, David HOUX, Anna DE RUFFRAY, Peggy ZUCKER, Serge DA MOTA, Valérie GRAUER, Anne-Sophie SCHUWER, Mr David RISCH

Excusés : Anne Laure CONUS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, Laura GONNACHON, Julien TRIPP, Amandine FROEHLICH,

Procurations : Anne Laure CONUS à Valérie GRAUER, Steve GUTHMANN à David HOUX, Thierry DINTZER à Nicolas HAUSS, Laura GONNACHON à Laurence ENGEL, Amandine FROEHLICH à David RISCH, David RISCH, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance. Il sera assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

4. PRIX DE L'EAU 2026

Mr le Maire rappelle la délibération prise le 6 décembre 2025 sur les redevances de l'agence de l'eau :

- La Redevance sur la consommation d'eau potable fixée à 0,40 € HT/m³
- La Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable fixée à 0,070 € HT/m³
- La Redevance pour la performance du réseau d'assainissement fixée à 0,148 € HT/m³

Elles devront être répercutées sur chaque usager du service pour ensuite être reversées à l'agence de l'eau.

Il est proposé de ne pas augmenter les prix des redevances Eau et Assainissement revenant à la commune. Le prix de l'eau facturée au m³ par la Commune en 2026 se présente comme suit :

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Eau	1,8104 €	1,8104 €
Assainissement	1,9633 €	1,9633 €
Redevance consommation d'eau potable	0,39 €	0,4000 €
Redevance pour performance réseaux d'eau potable	0,066 €	0,0700 €
Redevance pour performance du système d'assainissement collectif	0,138 €	0,1480 €
Prix total HT par m3	4,3677 €	4,3917 €

* Location du compteur d'eau :

Compteur 3 à 5 m3/h	10 €/an (Id 2025)
Compteur 10 m3/h	25 €/an (Id 2025)
Compteur 25 m3/h	100 €/an (Id 2025)

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les propositions ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procuration : 5
Pour : 18	Abstentions :	Contre :

Suivent au registre les signatures
des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
OSTHEIM, le 22 avril 2026

Le Maire,
Nicolas KONRADT

Le secrétaire de séance
David RISCH



A handwritten blue signature, likely of David Risch, is written in blue ink.